Agrichem Metamitrone WG

Herbicide sélectif anticotylédones en culture de betteraves sucrières et fourragères.

A.M.M. N° : 9700578
Détenteur de l'A.M.M. : AgriChem B.V. (Pays-Bas)
Matière active : métamitrone
Teneur : 700 g/kg
Sous forme de : Granules Dispersibles dans l'eau (WG)

Réservé à un usage strictement professionnel

AGRICHEM METAMITRONE WG

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

N-DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

S60 Eliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux.
S61 Eviter le rejet dans l'environnement, consulter les instructions spéciales / la fiche de données de sécurité.

Le port de gants et de vêtement de protection est obligatoire pendant toutes les opérations de mélange/chargement et de traitement.
Delai de rentrée : 6 heures ou port de protections appropriées.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau.
SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface / Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

AgriChem b.v.
Koopvaardijweg 9
4906 CV
Oosterhout
Pays-Bas
Tél. : +31 162 431931

UN 3077

Information santé
En cas d'urgence : appeler le 15 ou le centre antipoison puis signalez vos symptômes au réseau Phyt'attitude, n° vert 0800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Lire attentivement l'étiquette avant toute utilisation.
Fiche de données de sécurité disponible sur : http://www.agrichem.com

AgriChem bv,
Zone industrielle weststad
Koopvaardijweg 9 - 4906 CV Oosterhout (Pays-Bas)
Postbus 295 - 4900 AG Oosterhout (Pays-Bas)
Téléphone: 00 31 162 431 931 fax: 00 31 162 456 797
E-mail: info@agrichem.com Site Web: www.agrichem.com

Agrichem Metamitrone WG

MODE D'EMPLOI
Culture : Betteraves industrielles et fourragères
Organisme nuisible
Contrôle des mauvaises herbes :
Les mauvaises herbes citées ci-dessous sont sensibles à modérément sensibles aux effets de AGRICHEM METAMITRONE WG appliqué en pré-levée ou au moins au stade 2 feuilles vraies des adventices dans de bonnes conditions météoroligiques et de sol.

SENSIBLES
Capselle bourse à pasteur, Chénopode blanc*, Coquelicot, Matricaire inodore, Mourons des oiseaux, Ortie brûlante, Pâturin annuel*, Renouée des oiseaux*, Séneçon*, Spergule des champs, Véronique de Perse.
MODEREMENT SENSIBLES
Fumeterre, Renouée persicaire, Sanve.
MODEREMENT RESISTANTES
Morelle noire* (+), Mouron rouge (+), Ravenelle* (+), Renouée liseron.
RESISTANTES
Folle-avoine, Gaillet gratteron.

*Modérément sensible en post-levée
(+) Résistante en traitement fractionné

Dose et spécifications d'usage
Maximum : 2800g métamitrone/ha/an, soit 4 kg AGRICHEM METAMITRONE WG ha/an

1) **AGRICHEM METAMITRONE WG en pré-semis avec incorporation et an pré-levée de la culture** :
   Dose d'emploi : 4 kg/ha dans 200 L/ha d'eau.
   L'utilisation en pré-semis avec incorporation sera préférée en cas de sécheresse.
   Pré-semis avec incorporation : AGRICHEM METAMITRONE WG sera incorporé à 2-3 cm de profondeur par un travail superficiel du sol.
   Pré-levée de la culture : comme tout herbicide appliqué en pré-levée de la culture, AGRICHEM METAMITRONE WG n'est totalement efficace que'en présence de pluie.

2) **AGRICHEM METAMITRONE WG en post-lévee de la culture**
   Sélectivité : AGRICHEM METAMITRONE WG est sélectif de betteraves sucrières et fourragères, en post-levée de la culture. Toutefois la sélectivité de AGRICHEM METAMITRONE WG est infuencée par :
   - Le stade de la betterave.
   - Les herbicides utilisés antérieurement.
   - Les conditions climatiques (températures, hygrométrie, ….).
   - L'état sanitaire de la betterave.

Dose d'emploi : AGRICHEM METAMITRONE WG est utilisé au stade 2 feuilles vraies à la dose de 4 kg/ha dans 200 L/ha d'eau. Dans un système de désherbage avec des traitements fractionées on peut, sous sa propre responsibilité diminuer les doses de produits en fonction du stade des betteraves et/ou des adventices.

DAR (en jours)
> 90 jours

AgriChem bv,
Zone industrielle weststad
Koopvaardijweg 9 - 4906 CV Oosterhout (Pays-Bas)
Postbus 295 - 4900 AG Oosterhout (Pays-Bas)
Téléphone: 00 31 162 431 931 fax: 00 31 162 456 797
E-mail: info@agrichem.com **Site Web: www.agrichem.com**

Agrichem Metamitrone WG

Précautions à prendre pour l'environnement (ZNT,…)
Cultures Suivantes :
Après l'utilisation de AGRICHEM METAMITRONE WG toujours bien labourer (15cm de profondeur) avant de ressemer. Lorsqu'une culture doit être retournée à moins de 4 mois, on peut après un labour ressemer des betteraves sucrières ou fourragères. Après 4 mois, on peut ressemer des céréales d'hiver ou toute culture au printemps suivant.

Les limites maximales de résidus sont consultables à l'adresse suivante :
http://ec.europa.eu/sanco_pesticides/public/index.cfm

Préparation de bouille :
Remplir le réservoir à moitié avec de l'eau et mettre le système d'agitation en marche. Ajouter lentement la quantité de AGRICHEM METAMITRONE WG. Compléter avec la quantité d'eau nécessaire. Pulvériser et maintenir l'agitation jusqu'à la vidange complète du réservoir. Lorsque AGRICHEM METAMITRONE WG est préparé en mélange, il doit être ajouté dès le commencement de la préparation de la bouillie.

Remarques :
Seuls peuvent être mis en œuvre les mélanges ayant fait l'objet d'un enregistrement provisoire ou d'une autorisation. Consulter le site : http://e-phy.agriculture.gouv.fr/. Ne pas traiter les betteraves qui sont affaiblies par des parasites, des maladies des carences ou un mauvais état sanitaire. En post-levée de la culture, ne pas traiter par conditions de température extrêmes (risque de gel nocturne, forte luminosité ou température supérieure à 20°C pendant les heures qui suivent le traitement).

Entretien de l'appareil :
Nettoyer l'appareil avant et après l'utilisation avec de l'eau contenant un détergent. Rincer ensuite.

Elimination :
Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte en l'élimination des produits dangereux. Eliminer les emballages vides *via* une collecte organisée par un service de collecte spécifique.

IMPORTANT
Respectez les usages, doses, conditions, précautions, recommandations, informations mentionnés sur l'emballage, qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tout facteur particulier concernant votre exploitation, tel que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces, etc.
Le fabricant garantit la qualité de son produit, vendu dans son emballage d'origine, ainsi que sa conformité à l'autorisation de vente délivrée par le Ministère de l'Agriculture. L'application du produit et les conditions qui peuvent influencer son action échappent à notre contrôle ; nous déclinons donc toute responsabilité en cas d'insuccès ou de dégâts éventuels.

AgriChem bv,
Zone industrielle weststad
Koopvaardijweg 9 - 4906 CV Oosterhout (Pays-Bas)
Postbus 295 - 4900 AG Oosterhout (Pays-Bas)
Téléphone: 00 31 162 431 931 fax: 00 31 162 456 797
E-mail: info@agrichem.com **Site Web: www.agrichem.com**